

# Procès-Verbal

## du Conseil Municipal du 11 Février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 11 du mois de février s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, le Conseil Municipal de Varennes-Changy sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU

**Convocations** adressées individuellement par écrit et par voie dématérialisée à chaque conseiller municipal le 13 décembre

**Affichage en mairie** : le 7 février 2022

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : Mme Evelyne COUTEAU, M. Joël DAVID 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Patricia MATZ 2<sup>ème</sup> Adjointe, M. Thierry CRESCENCE 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Michel GENDRAUD, Mme Patricia REAL, M. Jean-Marie CHARENTON, Mme Josseline TURBEAUX, M. Marc BOUWYN,

**ABSENTS EXCUSES** :

Mme VAYSSE Sandrine (Pouvoir Mme MATZ Patricia)

Laurence CABRERA (Pouvoir à Michel GENDRAUD)

Medhi GIÉ (Pouvoir à Joël DAVID)

Walter WHITE (Pouvoir à Patricia REAL)

Anne HERBRETEAU (Pouvoir à Evelyne COUTEAU)

**ABSENT** : M. Luc ROUSSEAU

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9+5

Madame Patricia MATZ a été nommée Secrétaire de Séance

Le quorum est constaté.

\*\*\*\*\*

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Madame le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour une nouvelle remise sur facture d'eau pour l'abonné N°668. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2021**

Circulation du bordereau des émargements

## II. COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

<b>DÉPENSES COMMUNE</b>				
<b>2022</b>	<b>PRIX</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>COMPTE</b>
B130N°955	1 809,86 €		JORLIN Echafaudage	2315
B130N°956	598,78 €		JORLIN Balayeuse	2315
B130N°959	238,78 €	JORLIN cric rouleuse		60632
B130N°963	1 086,00 €	QUALICONSULT relevé amiante		611
B130N°964	455,02 €	COMPTOIR FORESTIER porte garage Merlin		615228
B132N°976	1 562,40 €		TPCM reprofilage calcaire + revêtement ESCALE	2128
B4N°50	1 582,50 €	SEDI reliures mairie		6282
B4N°51	694,12 €	SEDI reliures état civil		6282
B4N°52	965,08 €	Le Pressoir colis de Noel		6257
B5N°55	738,20 €		PLOMBERIE BAINS BOISSEAU Travaux la Poste	2135
B5N°56	7 150,00 €		MORIN MACONNERIE La Poste	2315
B5N°57	796,51 €		PLOMBERIE BAINS BOISSEAU Travaux la Poste	2315
B5N°62	734,88 €	GAUME entretien chaudières		615221
B5N°63	1 199,04 €	GAUME entretien chaudières		615221
B5N°64	824,25 €	SANTIN réparation Kangoo		61551
B6N°75	535,92 €	PEPINIERES RAFFARD fleurs hiver		615231
B6N°76	3 132,00 €	RODELAG coupe arbres		615231
B9N°95	673,51 €		EQUIP JARDIN Souffleur à feuilles	2315
B9N°96	1 029,91 €		EQUIP JARDIN Débroussailleuse à dos	2315

<b>DÉPENSES EAU/ASSAIN</b>				<b>COMPTE</b>
	<b>PRIX</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	
1N°183	4 083,20 €	EAL curage et pompages		6156

<b>2022</b>	<b>PRIX</b>	<b>ÉCOLE</b>	<b>COMPTE</b>
B5N°65	300,00€	LA FOLL' CIE spectacle Noel annulé	6232
B6N°78	152,50€	Les CINEMAS GIENNOIS	6232
B8N°92	330,00€	LIRE DEMAIN livres Noel	6232

### III. DÉLIBÉRATION

#### 1. SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Madame Le Maire expose le projet d'extension du restaurant scolaire. La salle actuelle ayant une surface de 160 m<sup>2</sup>, un agrandissement de 71m<sup>2</sup> minimum permettrait 150 repas jour en 1 seul service, un aménagement des locaux plus facile pour l'accompagnement des enfants et la mobilité du personnel dans l'espace de travail et une isolation thermique et phonique de l'existant.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 931 000€ HT.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à la DETR/DSIL.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le projet d'extension du restaurant scolaire d'un montant de 931 000 € HT
- **D'ADOPTER** le plan de financement ci-dessous.

Dépenses	H.T	TTC	Recettes (€ HT)	HT	TTC
Travaux	795 056,00€		DETR/DSIL	744 800,00€	
Maîtrise d'oeuvre	100 703,00€		Fonds de Concours		
Géomètre	6 000,00€		Autofinancement	186 200,00€	
Ingénierie	27 243,00€				
<b>TOTAL</b>	<b>931 000,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>931 000,00€</b>	

- **DE SOLLICITER** une subvention de 744 800,00 € au titre de la DETR/DSIL, soit 80% du montant du projet
- **DE CHARGER** le Maire de toutes les formalités.

#### 2. FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'extension du restaurant scolaire est éligible au fonds de concours.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE SOLLICITER** une subvention de 186 200€€ au titre du fonds de concours, soit 20% du montant du projet
- **DE CHARGER** le Maire de toutes les formalités.

#### 3. SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE ET REDEVANCES DES MINES POUR LA SÉCURITÉ

Madame Le Maire expose les projets suivants :

La 3CFG a programmé la réfection de voirie de 2 rues du bourg : Petite Montagne et Champs Mignons. Il convient de prévoir l'aménagement des trottoirs et l'extension de l'éclairage des rues de la Petite Montagne et des Champs Mignons pour un coût prévisionnel des travaux de 269 469,00€ H.T.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible au titre des amendes de police et redevance des mines pour la sécurité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à 11 voix pour et 3 abstentions :

- **D'ADOPTER** le projet pour un montant total de 269 469,00 € HT

- **DE SOLLICITER** une subvention de 215 575.00 € H.T. au titre des amendes de police et redevance des mines pour la sécurité, soit 80% du montant du projet
- **DE CHARGER** le Maire de toutes les formalités.

#### 4. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTERIEURE (TLPE) : ACTUALISATION DES TARIFS MAXIMAUX APPLICABLES EN 2023

Madame Le Maire donne lecture du courrier émanant de la préfecture et rappelle que cette taxe n'a pas été instaurée dans la commune de Varennes Changy.

Mme le Maire souhaite poursuivre le choix de ne pas instaurer cette taxe.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE NE PAS APPLIQUER** de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

#### 5. REMISE SUR FACTURE D'EAU

L'abonné 9594 a vu sa consommation passer de 37 à 496m<sup>3</sup> en 2021. Il demande à bénéficier de la Loi Warsmann et présente un bon d'intervention de la société Home Serve.

Calcul de sa remise :

CONSOMMATION ANNÉE N-3	CONSOMMATION ANNÉE N-2	CONSOMMATION ANNÉE N-1	Consommation de référence (Moyenne)
36	49	37	41

Le service d'eau doit appliquer le principe de plafonnement de la facture d'eau au double de la consommation de référence,

Les volumes imputables aux fuites d'eau sur canalisation n'entrent pas dans le calcul de la redevance d'assainissement

CONSOMMATION ANNÉE N-3	Plafonnement partie eau	Plafonnement partie assainissement
496	82	Pas d'assainissement pour cet abonné

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPLIQUER** une remise sur la facture n°1385 de l'abonné 9594. La facture sera calculée pour 82m<sup>3</sup> de consommation d'eau au lieu de 496m<sup>3</sup>.

#### 6. REMISE SUR FACTURE D'EAU

L'abonné 1085 a vu sa consommation passer de 46 à 148m<sup>3</sup> en 2021. Il demande à bénéficier de la Loi Warsmann et présente une facture de la société EPALU.

Calcul de sa remise :

CONSOMMATION ANNÉE N-3	CONSOMMATION ANNÉE N-2	CONSOMMATION ANNÉE N-1	Consommation de référence (Moyenne)
51	57	46	51

Le service d'eau doit appliquer le principe de plafonnement de la facture d'eau au double de la consommation de référence,

Les volumes imputables aux fuites d'eau sur canalisation n'entrent pas dans le calcul de la redevance d'assainissement

CONSOMMATION ANNÉE N	Plafonnement partie eau	Plafonnement partie assainissement
148	102	51

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPLIQUER** une remise sur la facture n°1528 de l'abonné 1085. La facture sera calculée pour 102m<sup>3</sup> de consommation d'eau et pour 51m<sup>3</sup> de consommation assainissement au lieu de 148m<sup>3</sup>.

## 7. REMISE SUR FACTURE D'EAU

L'abonné 668 a vu sa consommation passer de 79 à 427m<sup>3</sup> en 2021. Il demande à bénéficier de la Loi Warsmann. La réparation a été effectuée par la commune.

Calcul de sa remise :

CONSOMMATION ANNÉE N-3	CONSOMMATION ANNÉE N-2	CONSOMMATION ANNÉE N-1	Consommation de référence (Moyenne)
126	154	79	120

Le service d'eau doit appliquer le principe de plafonnement de la facture d'eau au double de la consommation de référence,

Les volumes imputables aux fuites d'eau sur canalisation n'entrent pas dans le calcul de la redevance d'assainissement

CONSOMMATION ANNÉE N	Plafonnement partie eau	Plafonnement partie assainissement
427	240	120

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPLIQUER** une remise sur la facture n°1671 de l'abonné 668. La facture sera calculée pour 240m<sup>3</sup> de consommation d'eau et pour 120m<sup>3</sup> de consommation assainissement au lieu de 427 m<sup>3</sup>.

## IV. INFORMATIONS

### 1. MOBILISATION DES COLLECTIVITÉS POUR FORMER 200 MÉDECINS SUPPLÉMENTAIRES EN RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

Appel au 1<sup>er</sup> Ministre de M. François BONNEAU Président du Conseil Régional Centre Val de Loire et M. Éric CHEVEE Président du CESER Centre Val de Loire pour la signature d'une motion :

Le Conseil est favorable pour signer la motion en demandant à M. François BONNEAU de porter son attention sur les territoires ruraux de l'Est du département fortement impactés par l'absence de médecins

### 2. APPEL A CONSTITUTION D'UNE ASSOCIATION DES MAIRES DU DÉPARTEMENT DU LOIRET RELATIF AUX MAISONS FISSURÉES SUITE AUX RETRAITS/GONFLEMENTS DES ARGILES.

Xavier JAMOIS, Maire de Dollon et Président de l'Association des Communes Sarthoises « Maisons Fissurées » appelle les maires de communes concernées à se constituer en association de communes sinistrées et de venir les rejoindre pour être plus forts et mieux entendus sur la non-reconnaissance en l'état de catastrophes naturelles, sur les sommes proposées par le biais de l'ANAH pour les revenus très modestes ou modestes, sur la position des experts et compagnies d'assurances, sur le coût des études de sol et les reprises en sous-œuvre.

### 3. RECENSEMENT DE LA POPULATION PAR L'INSÉE

Populations égales au 1<sup>er</sup> janvier 2019 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

- **Population municipale..... :** 1 494  
*(Personnes ayant une résidence habituelle, les détenu(e)s pénitentiaires de la commune + les sans-abris recensés sur le territoire de la commune et les personnes résidant dans une habitation mobile recensées)*
  
- **Population comptée à part :** 26  
*(Personnes résidant habituellement dans une autre commune mais ont conservé une résidence sur le territoire de la commune, Personnes mineures étudiant dans la commune, les personnes de la commune résidant en EPHAD ou établissement de santé, communautés religieuses, établissements militaires, majeurs de moins de 25 ans étudiant dans une autre commune dont la famille réside dans la commune)*
  
- **Population totale :** 1 520

### 4. INITIATIVE LOIRET

Liste des prêts d'honneur de 5 ans décaissés par Initiative Loiret :

CHAUVETTE Cyrille	Entreprise CHAUTAB	Reprise TABAC, Presse...	15 000 €
FERRIER Stéphanie	EVASION COIFFURE	Reprise Salon de coiffure	15 000 €

### 5. RÉPONSE DE M. DARMANIN A M. CARDOUX, M. SUEUR et M. SAURY

M. DARMANIN Ministre de l'Intérieur répond à M. CARDOUX, M. SUEUR et M. SAURY Sénateurs du Loiret sur la situation de la commune qui n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle.

M. DARMANIN ne reconnaît pas les effets de la sécheresse-réhydratation des sols pour les années 2019 et 2020.

### 6. 2° FORUM GÉNÉRATIONS DE LA SHOAH

- Voyages à Auschwitz du 20 et 27 mars 2022
- 2° Forum générations de la Shoah du 5 au 7 mars 2022
- Agenda des activités culturelles 1<sup>er</sup> trimestre 2022 disponible en Mairie

Pour tous renseignements et inscriptions : mémorial de la Shoah 17, rue Geoffroy l'Asnier 75004 PARIS

## **7. TRANSPORT SCOLAIRE CAR RÉMI 45**

Par courrier, la direction des transports et des mobilités durables de la région Centre Val de Loire invite Madame le Maire et les conseillers municipaux à signaler tout dysfonctionnement ou toutes difficultés rencontrées par les élèves empruntant les cars Rémi 45.

## **8. L'INTERCOM' BULLETIN N°6 DE 2021**

Le bulletin N°6 de 2021 de l'Intercom' a été distribué.

## **9. RÉCLAMATION A ENEDIS**

De multiples coupures et microcoupures sont récurrentes depuis plusieurs années sur la ligne électrique « Bussoy – le Moulinet – Montereau – Lorris ». Mme le Maire fait régulièrement remonter l'information auprès du référent ENEDIS dédié à la commune. L'augmentation des coupures ces derniers temps entraînant une montée des mécontentements et de multiples réclamations de la part des administrés impactés et de Mme le Maire, ENEDIS va procéder à une recherche de cause plus poussée sur la ligne.

Un des motifs avancés par ENEDIS est le non élagage des arbres par les propriétaires des parcelles traversées par cette ligne.

Une solution serait l'enfouissement des lignes qui ne peut se faire au travers de parcelles privées. Le cheminement par des parcelles communales aurait un coût exorbitant pour le département et la région.

## **10. RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDIS DU LOIRET, 2<sup>ème</sup> semestre 2021**

Le recueil des actes administratifs du SDIS du Loiret est consultable en Mairie.

# **V. REMERCIEMENTS ET VŒUX DIVERS**

## **1. VŒUX ET REMERCIEMENTS 2022**

Mme le Maire donne lecture des correspondances de :

CFA du Loiret et ses apprentis

M. LARGIER Serge, administré.

Famille HUET, toute l'équipe paroissiale et le groupe catéchisme qui remercie également pour la crèche embellie de grandes bougies.

Famille DUPRE HERVE MARQUES

# **VI. EXPRESSION DES CONSEILLERS**

Lors des discussions concernant la subvention au titre des amendes de police et redevance des mines pour la sécurité (Point III- 2), M. Jean marie CHARENTON est choqué de voir rester sur la touche, la Route de Langesse, un bout de la route du Moulinet et la rue de St Hilaire. Les gens du Moulinet sont surpris de voir

l'état de la voirie sur Varennes. M. Joël DAVID précise que ce sujet avait été abordé en commission de travaux. M. Marc BOUWYN trouve le montant des investissements engagés totalement disproportionnés entre l'état actuel de ces voies comparativement à d'autres voies bien plus dégradées à l'extérieur du bourg. Mme le MAIRE entend et comprend.

Lors du vote M. CHARENTON, M. BOUWYN et Mme TURBEAUX s'abstiennent.

M Thierry CRESCENCE a sollicité l'entreprise SOC pour l'entretien du poste de la Monardière.

M Thierry CRESCENCE travaille avec le Cabinet Merlin sur les dossiers concernant :

- le renouvellement de l'autorisation de la STEP
- l'audit sur l'assainissement et les eaux pluviales mandaté par la Communauté de Communes en prévision du transfert de compétences.

Mme Josseline TURBEAUX demande à avoir connaissance du courrier adressé par l'épicière « Chez Coco ». Le courrier est en cours d'enregistrement et sera porté à la connaissance du Conseil lors de la prochaine séance.

Mme Josseline TURBEAUX demande un point sur la situation de la Maison DEROIN. Ce dossier n'est pas prioritaire pour l'instant, mais toujours d'actualité. Mme le Maire est toujours en contact avec le médecin intéressé.

M. Marc BOUWYN revient sur le courrier de l'épicerie « Chez Coco » qui concerne les incivilités constatées dans la commune ces derniers temps. Ce sujet ramène le questionnement de la vidéosurveillance ou vidéoprotection car un garde champêtre ne travaille pas la nuit, moment le plus propice à ces incivilités.

M. Joël DAVID informe le Conseil que les travaux avancent à la poste. Une entreprise traîne des pieds mais le bâtiment devrait pouvoir ouvrir d'ici 15 jours.

**La séance est levée à : 22h02**